

## Garantie limitée sur le mobilier urbain

m3béton garantit ses produits de mobilier urbain contre tout défaut de fabrication pour une période de 2 ans.

m3béton utilise pour ses produits exclusivement du béton fibré à ultra-haute performance : Ductal® par Lafarge. Les variations de couleur et de surfaçage (intensité et uniformité des couleurs, marques blanches, tâches, micro fissures, auréoles, remontées de calcite, efflorescence, différences de reflet ou d'état de surface) sont des éléments normaux pour des produits fabriqués en béton. Ces aspects et la patine que prendront les produits de béton en vieillissant avec l'usage et le temps qui file ne constituent en aucun cas des défauts de fabrication.

Cette garantie limitée est applicable à partir de la date d'achat d'origine du produit par le propriétaire directement de m3béton ou d'un détaillant autorisé. Cette garantie limitée est valable seulement pour le propriétaire original.

Cette garantie limitée n'est pas applicable dans le cas où l'installation d'un produit n'aurait pas été faite adéquatement, ou encore pour les dommages engendrés par la négligence, l'usage abusif, le vandalisme, une catastrophe naturelle ou d'autres cas fortuits.

m3béton n'est pas responsable des frais et réclamations qui pourraient avoir été engendrés par l'acquisition d'un produit non adéquat pour la dalle d'implantation prérequis.

Toutes transformations ou altérations apportées aux produits m3béton abolissent systématiquement la garantie.

La garantie se limite à la réparation ou au remplacement (par un produit de valeur égale) à condition que la réclamation se fasse durant la période de garantie chez un détaillant autorisé ou directement à m3béton. Les coûts de main-d'œuvre, ou tous autres frais relatifs au remplacement d'un produit m3béton, ne sont pas couverts par la garantie.